

Le 5 juillet 2002

Monsieur Raynald Martel
Secrétaire et directeur général
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6



**Objet : Directive « Cogénération de Bécancour »
(3211-12-75)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous transmettons, à titre d'information, copies de l'avis de projet et de la directive ministérielle.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef de service par intérim
des projets industriels et en milieu nordique,


Robert Joly

p.j.

Projet de cogénération de Bécancour

AVIS DE PROJET

Une proposition de TransCanada Energy Ltd.

Le présent Avis de projet a été préparé selon les exigences du ministère de l'Environnement du Québec (MEQ). Plus précisément, en vertu de la section IV.1 de la *loi sur la qualité de l'environnement* (R.S.O., c Q-2), tout projet assujéti au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* doit être soumis à une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement avant d'obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Le dépôt d'un avis de projet constitue la première étape de cette procédure

1. Promoteur

TransCanada Energy Ltd.

55, Yonge Street, 8^e étage
Toronto, Ontario
M5E 1J4

Responsable du projet : M. Robert Porter
Téléphone : (416) 869-2139
Télécopieur : (416) 869-2056
Courriel : bob_porter@transcanada.com

Responsable adjoint : Mme Christine Cinnamon-Langille
Téléphone : (416) 869-2145
Télécopieur : (416) 869-2056
Courriel : christine_langille@transcanada.com

2. Consultants techniques mandatés par le promoteur

Sandwell EPC Inc. (ingénierie)

620, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec
H3B 4V8

Responsable du projet : M. Art Strucka
Téléphone : (514) 940-9603
Télécopieur : (514) 866-0804
Courriel : astrucka@sandwell.com

Responsable adjoint : M. Paul Nguyen
Téléphone : (514) 940-9603
Télécopieur : (514) 866-0804
Courriel : pnguyen@sandwell.com

Beak International Incorporated (environnement)

14, Abacus Road
Brampton, Ontario
L6T 5B7

Responsable du projet : Mme. Jasmine Urisk
Téléphone : (519) 836-3739
Télécopieur : (519) 767-0006
Courriel : jtu@sentex.net

Responsable adjoint : M. Ben U
Téléphone : (905) 794-2325, poste 234
Télécopieur : (905) 794-2338
Courriel : bu@beak.com

3. Titre du projet

Projet de cogénération de Bécancour

4. Objectifs et justification du projet

L'objectif du projet est de produire de l'électricité et de la vapeur à partir de la combustion de gaz naturel.

Justification

Depuis juin 2000, la *loi sur Hydro-québec* impose à Hydro-Québec l'obligation de fournir 165 TWh d'électricité pour répondre aux besoins de la province de Québec. Si la demande dépasse ce volume d'électricité, la *loi relative à la régie de l'Énergie* impose à Hydro-Québec l'obligation d'acheter de l'électricité de toute partie intéressée par le biais d'un processus de soumissions publiques. Le 21 février 2002, Hydro-Québec Distribution émettait un document d'appel d'offres qui identifiait un besoin de 1 200 MW supplémentaires d'électricité.

Dans son document d'appel d'offres, Hydro-Québec spécifiait quatre régions du Québec qui avaient besoin de plus d'électricité. Parmi ces régions, une capacité supplémentaire d'électricité est privilégiée pour la région de Bécancour, principalement en raison du fait qu'elle est située au croisement de trois réseaux de transport d'énergie électrique. Le Parc Industriel et Portuaire de Bécancour (le « Parc industriel ») fournit un emplacement idéal dans cette région pour la construction d'une centrale d'énergie destinée à ajouter de la capacité.

TransCanada Energy Ltd. (« TransCanada ») génère directement, ou a la responsabilité de l'opération de diverses centrales plus de 2 250 MW d'électricité et exploite actuellement des centrales à travers le Canada et le Nord-Est des États-Unis.

TransCanada est active au Québec depuis plusieurs années et a eu des pourparlers avec plusieurs entreprises établies dans le Parc industriel et qui seraient intéressées d'être alimentées en vapeur et en électricité par TransCanada, plus précisément Norsk Hydro Canada Inc. (« Norsk Hydro ») et la Société PCI Chimie Canada (« Pioneer »). Pioneer, un fabricant de soude caustique, de chlore, d'acide chlorhydrique et d'hydrogène, a entamé des négociations avec TransCanada pour déterminer la faisabilité de construire une centrale d'énergie qui pourrait lui fournir de la vapeur pour ses activités industrielles. Premièrement, l'usine de Pioneer fut construite en 1974 et possède de l'équipement de production de vapeur alimenté au mazout et au gaz naturel. Deuxième, Norsk Hydro qui exploite une usine de production de magnésium est intéressée à une source de vapeur fiable et moins coûteuse pour alimenter son établissement du Parc industriel afin d'améliorer sa compétitivité dans le marché mondial du magnésium. Norsk Hydro produit présentement de la vapeur par ses propres moyens.

Étant donné ce qui précède, TransCanada considère que le Parc industriel est un site idéal pour la construction d'une centrale d'énergie générant de l'électricité et de la vapeur (c.-à-d. une centrale de cogénération) pour les raisons suivantes :

- elle peut répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec dans son récent appel d'offres;
- elle peut répondre aux besoins de Pioneer qui prévoit cesser l'utilisation de sa centrale thermique alimenté au mazout dès qu'une autre source de vapeur fiable sera disponible;
- elle peut répondre aux besoins de Norsk Hydro qui désire une alimentation fiable en vapeur de procédé à un prix plus modique;
- elle peut utiliser le terrain disponible et les infrastructures existantes dans le Parc industriel limitant ainsi l'impact environnemental relié à la construction;
- elle peut être exploitée à l'aide d'une conception éprouvée et d'une technologie de pointe pour assurer une production efficace de vapeur et d'électricité tout en minimisant les impacts sur l'environnement et la communauté locale.

Objectifs

TransCanada jouit d'une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation de centrales d'énergie d'une manière techniquement, socialement et environnementalement responsable. Les objectifs de TransCanada pour ce Projet sont les suivants :

- consulter la communauté et rechercher la participation active des autorités compétentes;
- respecter toute la législation et toute la réglementation régissant l'environnement;
- utiliser efficacement le gaz naturel;
- utiliser une conception éprouvée et une technologie de pointe pour assurer une production efficace de vapeur et d'électricité.

5. Localisation du projet

Le projet sera érigé sur l'un de deux emplacements situés dans le Parc industriel. Ces emplacements sont indiqués sur le dessin N° A1-121721-1101 comme « Emplacement 6 » et sur le dessin N° A1-121721-4101 comme « Emplacement Norsk Hydro ».

Le Parc industriel

Le Parc industriel a été créé par le gouvernement du Québec pour favoriser le développement économique dans la région. Le Parc industriel couvre près de 7 000 hectares (17 300 acres) de terrain plat ayant une haute capacité portante, ce qui est essentiel pour de grands complexes industriels. Le Parc loge plusieurs grandes industries dont Pioneer, Norsk Hydro, Aluminerie de Bécancour Inc. (usine d'aluminium), Reynolds (usine d'anodes en aluminium) et RHI Canada Inc. (usine de produits réfractaires). Le Parc industriel possède aussi un bon potentiel pour attirer d'autres industries.

Emplacement 6

Comme montré au dessin N° A1-121721-1101, l'Emplacement 6 est situé dans le Parc industriel sur un lot d'environ 10 hectares (25 acres) borné au nord par le boulevard Raoul-Duchesne, au sud par RHI Canada Inc. (fabricant de produits réfractaires pour garnir les fours pour les industries du ciment, de l'acier, du verre et des métaux non ferreux), à l'est par le boulevard Arthur-Sicard et à l'ouest par l'avenue Georges E. Ling.

L'Emplacement 6 est présentement un terrain plat vacant. Il est situé à entre 1 km et 3,5 km des raccordements électriques potentiels (selon les variantes particulières discutées à la section 6), à moins de 1 km de Norsk Hydro (client de vapeur) et à environ 3,5 km de Pioneer (client de vapeur).

Emplacement Norsk Hydro

Comme montré au dessin N° A1-121721-4101, l'Emplacement Norsk Hydro est un lot de 10 hectares (25 acres) situé sur la propriété de Norsk Hydro, sur le côté nord de son usine en exploitation.

Cette propriété est à environ 0,5 km et 4 km des raccordements électriques potentiels (selon les variantes particulières discutées à la section 6), à quelques centaines de mètres de Norsk Hydro (client de vapeur) et à environ 3,5 km à 4 km de Pioneer (client de vapeur).

6. Propriété des terrains

Emplacement 6

L'Emplacement 6 appartient à la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour. TransCanada possède une option d'achat du terrain valable jusqu'à la fin d'octobre 2002, avec droit de renouvellement de l'option d'achat pour un autre six mois à la fois.

Emplacement Norsk Hydro

L'Emplacement Norsk Hydro appartient est la propriété de Norsk Hydro. TransCanada a conclu une entente de principe pour acheter ou louer le terrain.

Servitudes pour les canalisations de vapeur et les lignes électriques

TransCanada a une entente de droit de passage avec le Parc industriel pour les services génériques dont les canalisations de vapeur et les lignes électriques.

Raccordements électriques

La centrale d'énergie sera raccordée soit au poste de sectionnement situé sur la propriété de Norsk Hydro ou au poste principal d'Hydro-Québec pour le Parc industriel, situé à environ 3,5 km au sud-est des emplacements.

Gaz naturel

Le gaz naturel sera fourni à l'emplacement choisi par Gaz Métropolitain. Cette dernière aura la responsabilité d'obtenir les évaluations et permis environnementaux requis pour la construction de toute nouvelle installation de distribution de gaz.

7. Description du projet et de ses variantes

La présente section décrit les caractéristiques générales du projet et les variantes de conception basées sur le choix de l'un ou l'autre des deux emplacements considérés.

Le projet global

Le projet implique la construction et l'exploitation d'une centrale de cogénération d'énergie alimentée au gaz naturel soit sur l'Emplacement 6 ou l'Emplacement Norsk

Hydro dans le Parc industriel. La centrale aura une capacité nominale de 550 MW et produira de l'électricité pour Hydro-Québec et de la vapeur pour Pioneer et Norsk Hydro.

Une centrale de cogénération chauffée au gaz naturel nécessite plusieurs équipements majeurs (voir dessin N° A1-121721-1241 pour un schéma de la centrale de 550 MW). Pour le présent projet, l'équipement suivant sera utilisé :

- deux turbo-génératrices industrielles au gaz à haut rendement avec systèmes de combustion à faible niveau d'oxyde nitrique (NO_x);
- deux générateurs de vapeur à récupération de chaleur (GVRC) dotés de brûleurs à tuyères à faible NO_x;
- une turbo-génératrice à vapeur avec capacité d'extraction de vapeur;
- un (pour l'Emplacement Norsk Hydro) ou deux (pour l'Emplacement 6) chaudières modulaires (chauffe double au gaz naturel et à l'huile no 2 comme appoint);
- une génératrice diesel de secours;
- une colonne de refroidissement;
- divers systèmes auxiliaires (tels que déminéralisation de l'eau et traitement des eaux usées).

Le gaz naturel sera efficacement brûlé dans les turbines à gaz pour entraîner les génératrices synchrones produisant l'électricité. Les gaz de combustion chauds sortant des turbo-génératrices à combustion passeront à travers les GVRC pour produire de la vapeur à haute, moyenne et basse pression. Les GVRC seront dotés de brûleurs au gaz à faible NO_x pour augmenter la production de vapeur s'il y a lieu. La vapeur à haute pression servira à entraîner la turbo-génératrice à vapeur pour produire de l'électricité sans brûler plus de gaz. La vapeur à moyenne et basse pression venant des GVRC sera combinée à la vapeur extraite de la turbo-génératrice à vapeur et envoyée aux deux clients de vapeur (Pioneer et Norsk Hydro) pour consommation. Les canalisations de vapeur et de condensat auront une longueur approximative de 3,5 km. Les tuyaux seront lourdement isolés pour conserver la chaleur et pour raison de sécurité.

La vapeur sortant de la turbo-génératrice à vapeur sera condensée avant de retourner aux GVRC comme eau d'alimentation de chaudière.

La vapeur exportée utilisée par Pioneer et Norsk Hydro retournera à la centrale sous forme de condensat. Environ 85% de la vapeur fournie sera retournée sous forme de condensat pour utilisation dans les GVRC ou les chaudières modulaires auxiliaires de la centrale. Les pertes du système seront compensées par de l'eau déminéralisée produite à partir de l'eau fournie par le Parc industriel.

L'eau de refroidissement pour le système de la colonne de refroidissement sera fournie à la centrale par le Parc industriel lequel exploite un poste de pompage d'eau brute puisant l'eau dans le fleuve Saint-Laurent en vertu de permis existants. L'eau potable et l'eau anti-incendie seront aussi fournies par le Parc industriel. Les quantités requises pour le projet peuvent être fournies par le système d'alimentation d'eau actuel du Parc industriel.

Les eaux de procédé déversées par le système d'eau déminéralisée, les GVRC, les purges de la colonne de refroidissement et autres sources seront captées et traitées. Il est prévu que tous les déversements d'eau de procédé répondront aux exigences du MEQ.

Le mode opératoire normal de la centrale nécessitera le plein fonctionnement des deux turbo-génératrices à gaz, des deux GVRC et de la turbo-génératrice à vapeur. Les brûleurs à tuyères des GVRC fonctionneront au besoin selon le volume de vapeur demandé par Pioneer et Norsk Hydro. Pour l'Emplacement 6, deux chaudières auxiliaires peuvent être utilisées comme générateurs de vapeur de relève dans le cas où les turbo-génératrices à gaz tomberaient en panne. Pour l'Emplacement Norsk Hydro, TransCanada prévoit utiliser les chaudières existantes de Norsk Hydro comme relève avec l'apport d'une chaudière auxiliaire supplémentaire. Une génératrice diesel de secours sera utilisée pour fournir de l'électricité à la centrale de cogénération durant les pannes de courant afin d'assurer le fonctionnement de l'équipement essentiel.

Les turbo-génératrices à gaz, les chaudières auxiliaires et la génératrice diesel de secours seront conçues pour fonctionner en respectant les normes actuelles du MEQ en matière de bruit et d'émission des gaz de combustion.

Variantes

La conception détaillée ou finale du projet dépendra de l'emplacement choisi pour la centrale ainsi que des directives d'Hydro-Québec. Les dessins A1-121721-1102 et A1-121721-4102 montrent respectivement la configuration et les composantes du projet de construction de la centrale sur l'Emplacement 6 et l'Emplacement Norsk Hydro. Un sommaire de chacune est donné ci-dessous :

Emplacement 6

- Centrale d'énergie de 550 MW
- Deux chaudières modulaires auxiliaires
- Canalisations de vapeur/condensat à/de Norsk Hydro (environ 0,75 km) et Pioneer (environ 3,5 km)
- Ligne de transport d'électricité de 0,75 km à 3,5 km, selon le point de raccordement définitif

Emplacement Norsk Hydro

- Centrale d'énergie de 550 MW

- Une chaudière modulaire auxiliaire (utilisant aussi les chaudières existantes de Norsk Hydro en relève)
- Canalisations de vapeur/condensat à/de Norsk Hydro (environ 0,25 km) et Pioneer (environ 4 km)
- Ligne de transport d'électricité de 0,5 km à 4 km, selon le point de raccordement définitif.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Les deux emplacements proposés pour la centrale d'énergie de même que le tracé prévu de la ligne de transport d'électricité et des canalisations de vapeur et de condensat se trouvent sur des terrains déjà zonés pour usage industriel. Il n'y a aucun secteur d'environnement précaire en deçà d'une distance raisonnablement proche du Parc industriel. Le projet sera conçu et construit de façon à n'avoir aucun impact significatif sur l'environnement et sur la communauté.

La résidence la plus proche est à au moins 2 km de l'un et l'autre emplacement et il n'y a aucune raison de croire qu'elle sera affectée négativement par les émanations de la centrale. La communauté locale de Bécancour semble réceptive au projet et des rencontres avec le maire et des représentants du Parc industriel ont eu lieu pour confirmer leur appui.

Aucune intervention du Fédéral n'est prévue dans le projet. Nous communiquerons néanmoins avec les régisseurs fédéraux via le canal réglementaire et programme d'implication des parties intéressées.

TransCanada n'a identifié aucune contrainte importante envers la construction et l'exploitation de la centrale telle qu'elle est projetée.

9. Principaux impacts appréhendés

Le tableau ci-après décrit les impacts environnementaux appréhendés avec des commentaires et des mesures qui ont été identifiées pour atténuer ou éliminer tels impacts. Le présent document est accompagné d'un plan de travail pour la préparation d'un Dossier d'impact sur l'environnement décrivant les études particulières prévues pour confirmer tous les énoncés contenus dans ce tableau.

Impact environnemental appréhendé	Commentaires
Qualité de l'air	<p>La centrale utilisera une technologie de pointe pour minimiser les émanations dans l'atmosphère. Plus particulièrement, la centrale limitera les émanations d'oxyde nitrique.</p> <p>Les émanations de poussières seront négligeables, ne se produisant que pendant une courte période durant la construction.</p> <p>Les émanations de bioxyde de soufre (SO₂) et de particules seront faibles. Comme Pioneer restreindra l'utilisation de ses chaudières chauffées au mazout, les émanations totales de SO₂ du Parc industriel diminueront en remplaçant de l'équipement chauffé au mazout par du nouvel équipement plus propre chauffé au gaz naturel.</p>
Bruit	<p>La centrale sera conçue pour minimiser l'émission de bruit et répondre aux exigences en vigueur.</p> <p>La résidence la plus proche étant à plus de 2 km des emplacements, le bruit généré par l'exploitation de la centrale y sera imperceptible et respectera les normes du MEQ.</p>
Odeur	<p>Il n'y aura aucun problème d'odeur mesurable causé par le projet.</p>
Adduction d'eau	<p>L'eau potable, l'eau anti-incendie et l'eau de procédé seront fournies par le Parc industriel en vertu des permis actuels. TransCanada n'aura pas besoin d'une prise d'eau nouvelle ou distincte dans le fleuve.</p>
Qualité des effluents	<p>Les effluents de procédé du système d'eau déminéralisée, des GVRC, des purges de la colonne de refroidissement et d'autres sources seront traités et évacués dans le réseau existant de collecte des eaux usées industrielles du Parc industriel. Il est prévu que tous les effluents de procédé répondront aux exigences du MEQ.</p>

Impact environnemental appréhendé	Commentaires
Apparence	<p>Les emplacements retenus pour ce projet sont à l'intérieur d'une zone exclusivement occupée par des activités industrielles. Les résidents les plus près sont à plus de 2 km du site. La centrale d'énergie n'aura qu'un impact visuel mineur vu qu'elle sera érigée dans le Parc industriel et près d'autres bâtiments de taille semblable.</p> <p>Le seul problème potentiel peut être un brouillard occasionnel le long des rues dans le Parc industriel, causé par les émanations de vapeur d'eau de la colonne de refroidissement sous certaines conditions climatiques.</p>
Impact biologique	<p>Comme le projet est défini au sein d'un parc industriel et qu'il n'y a aucun écosystème ou autre environnement précaire connu à proximité des emplacements, le projet n'aura aucun effet biologique substantiel.</p> <p>Les travaux de terrassement et de construction n'exigeront aucun abattage d'arbres matures ni aucun déboisement vu que les deux emplacements sont déjà des terrains vacants et déboisés. Il n'y aura donc ainsi aucune réduction du couvert boisé.</p> <p>Comme l'effluent de procédé traité de la centrale est prévu être non toxique pour les poissons et rencontrer tous les critères de qualité des effluents imposés par le MEQ, aucun impact biologique substantiel n'est prévu.</p> <p>L'emplacement sera planté d'arbrisseaux et d'arbres et sera paysagé.</p>
Utilisation du sol	<p>La centrale sera construite sur des terrains présentement zonés industriels dans un secteur de Bécancour spécifiquement désigné comme parc industriel par la province de Québec.</p>
Archéologique/culturel	<p>Aucun impact n'est prévu sur les ressources archéologiques ou culturelles vu que la centrale sera construite sur des terrains industriels déjà aménagés.</p>

Impact environnemental appréhendé	Commentaires
Socio-économique	<p>La construction et l'exploitation de la centrale auront un impact positif substantiel sur l'économie locale de Bécancour ainsi que sur l'économie du Québec.</p> <p>Les émanations globales du Parc industriel seront réduites car Pioneer limitera l'utilisation des chaudières au mazout de Pioneer. En outre, Norsk Hydro et Pioneer réaliseront des économies substantielles dans la génération de vapeur de procédé ce qui améliorera la position concurrentielle des deux sociétés.</p>

TransCanada s'est engagée à assurer que le projet sera conçu, construit et exploité dans le respect intégral des lois et règlements en vigueur.

10. Calendrier de réalisation du projet

Livvable	Échéance préliminaire
Soumission de l'avis de projet au MEQ et de la proposition au Hydro-Québec	Juin 2002
Dépôt de l'étude d'impact	2002 / 2003
Avis de recevabilité	Août 2003
Réception d'autorisation	2003 / 2004
Début des travaux d'ingénierie détaillée	Mars 2003
Début de l'aménagement du site	Janvier 2005
Début de la construction	Février 2005
Mise en opération	Février 2007

11. Phases ultérieures et projets connexes

Même si la conception actuelle peut accepter des augmentations mineures de production d'électricité, aucune expansion n'est prévue à ce moment-ci.

12. Modalités de consultation du public

La consultation réglementaire et publique est un élément intégral des études environnementales en cours pour étoffer le projet. Le but du programme est de présenter le projet aux organismes gouvernementaux, aux groupes d'intérêt et au grand public, de solliciter leurs commentaires et de collaborer à l'atteinte d'un consensus en développant une nette compréhension de ce qui suit :

- justification et avantages du projet;
- rôle que les divers intérêts peuvent jouer dans le processus d'examen;
- impacts appréhendés de l'aménagement et mesures d'atténuation recommandées.

Le processus de consultation du public englobera ce qui suit :


- consultation avec toutes les parties présumément concernées suite au dépôt de l'avis de projet. Cette consultation touchera les individus, les groupes, les communautés, les ministères et les autres parties qui se feront connaître à TransCanada. TransCanada réalise que ce niveau de consultation n'est pas une exigence obligatoire mais elle s'est engagée à suivre un processus minutieux d'implication de la communauté;
- communication continue avec toutes les parties intéressées. Cette communication peut prendre la forme de rencontres périodiques, de présentations au conseil de ville ou aux groupes d'intérêt, d'annonces sur Internet, de prospectus, de bulletins ou autres formes semblables de communication, et
- présentations formelles et portes ouvertes avec les membres de la communauté et autres parties intéressées aux étapes « jalons » du processus.

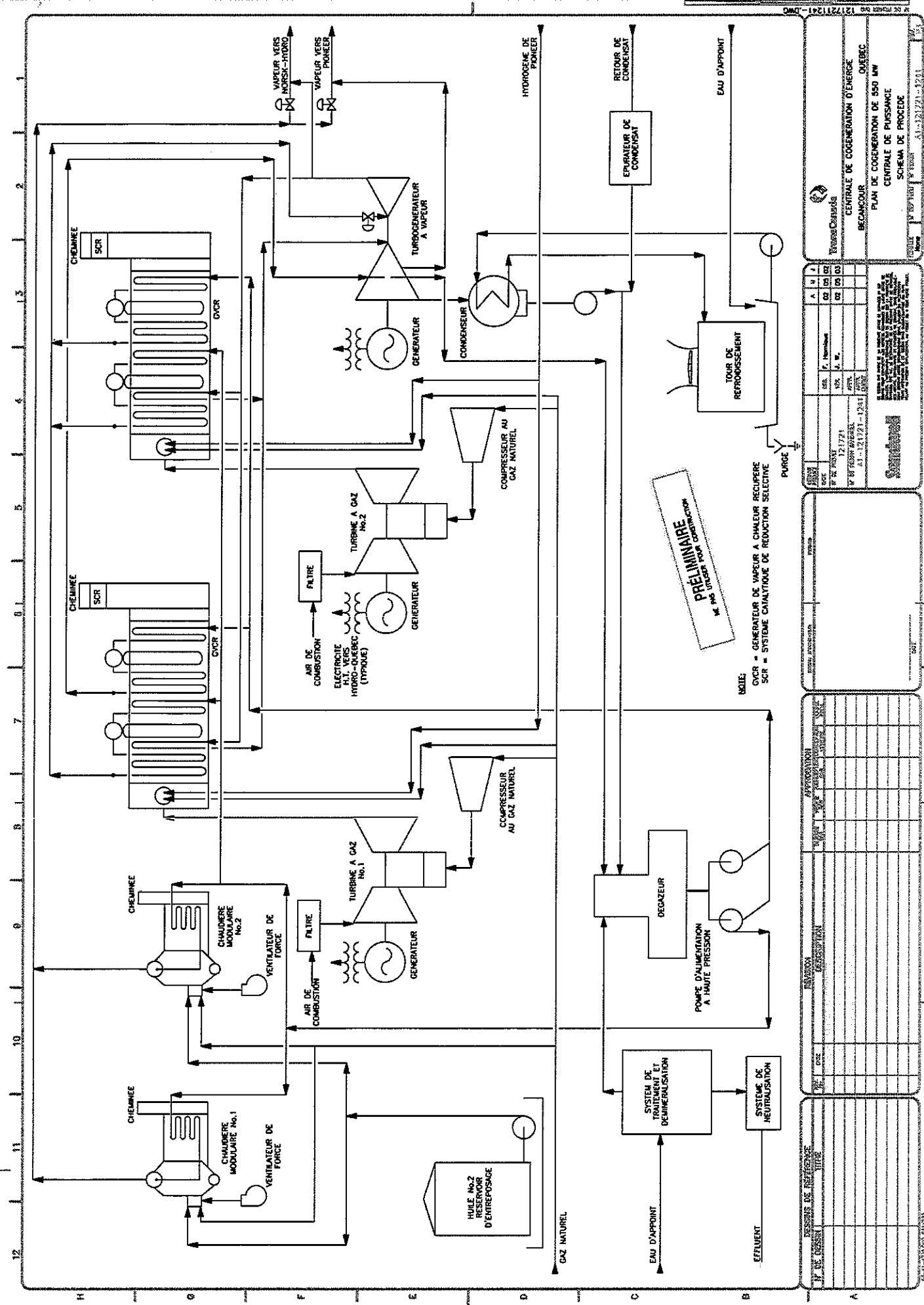
La méthode ou forme de communication à utiliser sera déterminée suite à la tenue de rencontres formelles avec la communauté locale, les groupes d'intérêts et les régisseurs. Nous leur demanderons leur préférence quant à la forme de communication la mieux adaptée à leurs besoins.

TransCanada s'est fortement engagée envers une participation continue du public pendant toute la durée du projet y compris son exploitation. Les organismes gouvernementaux, les officiers locaux, les représentants élus et les membres du public qui auront manifesté leur intérêt dans le projet seront régulièrement tenus informés de l'avancement du projet.

13. Attestation

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent Avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Date : 11 Juin / 02 Signature : 



NOTE: GAZR = GÉNÉRATEUR DE VAPEUR À CHALEUR RÉCUPÉRÉE
 SCR = SYSTÈME CATALYTIQUE DE RÉDUCTION SÉLECTIVE

PRÉLIMINAIRE
 ne pas utiliser pour construction

PROJET N° 12/211241-DM

Énergie Québec
 CENTRALE DE COGÉNÉRATION D'ÉNERGIE
 BECAINCOUR
 PLAN DE COGÉNÉRATION DE 550 MW
 CENTRALE DE PUISSANCE
 SCHÉMA DE PROCÉDÉ

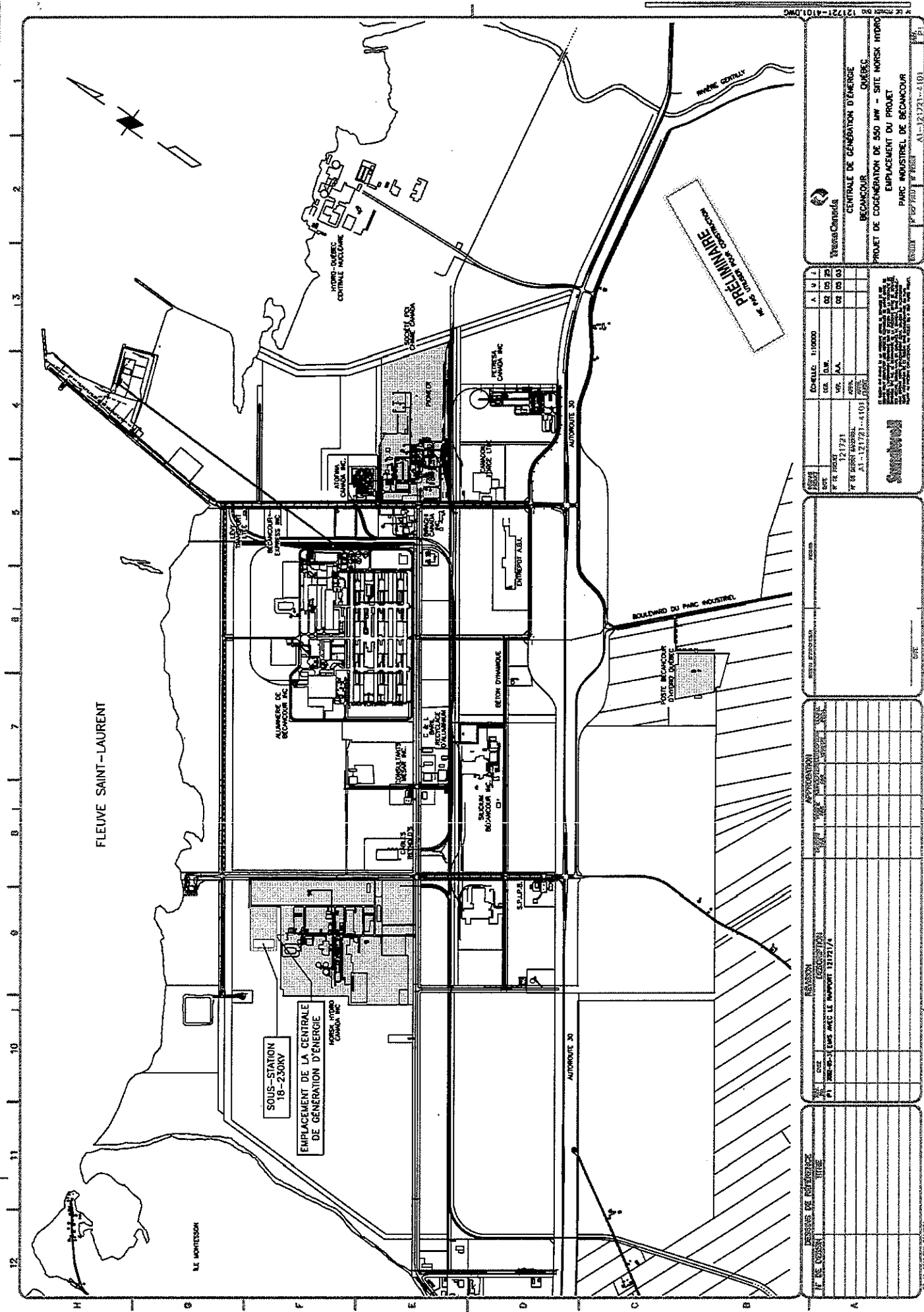
DATE: 15/05/2011

PROJÉTEUR: J. G. GAGNON

DATE	DESIGNÉ	APPRUVÉ
15/05/2011	J. G. GAGNON	J. G. GAGNON
17/05/2011	J. G. GAGNON	J. G. GAGNON
21/05/2011	J. G. GAGNON	J. G. GAGNON

REVISIONS DE RÉVISIONS

N°	DESCRIPTION	DATE	DESIGNÉ	APPRUVÉ
1	ÉMISSION	15/05/2011	J. G. GAGNON	J. G. GAGNON
2	ÉTAT DES REVISIONS			
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				



121721-11010
 121721-11010
 121721-11010
 121721-11010

PRELIMINAIRE
 PROJET DE COGENERATION DE 550 MW - SITE NORISK HYDRO
 BEAUCOEUR
 CENTRALE DE GENERATION D'ENERGIE
 BEAUCOEUR
 EMPLACEMENT DU PROJET
 PARC INDUSTRIEL DE BEAUCOEUR

NO	DATE	DESCRIPTION	APPROUVE
1	12/12/00	PRELIMINAIRE	
2	02/03/02	REVISION	
3	02/03/02	REVISION	
4	02/03/02	REVISION	

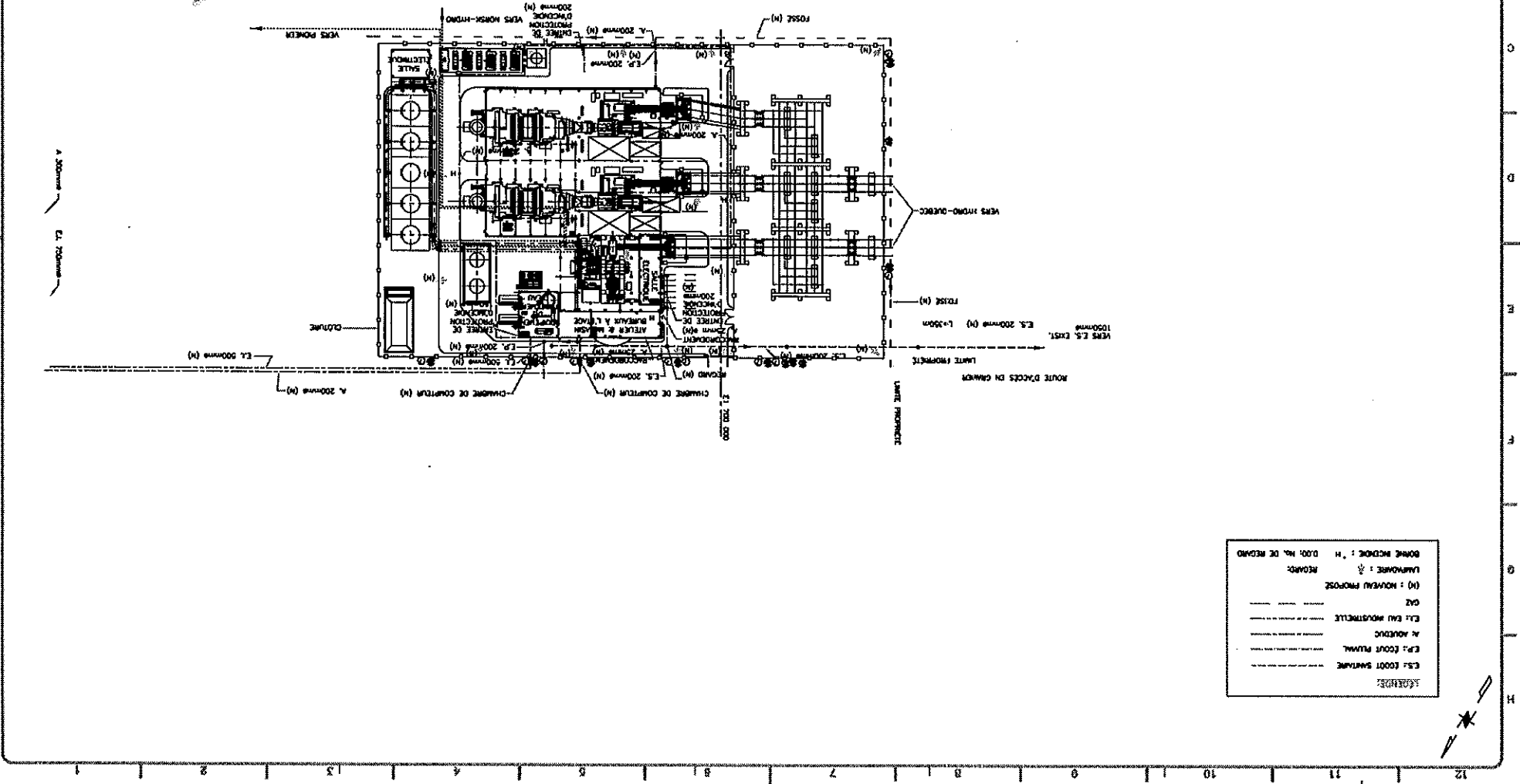
NO	DATE	DESCRIPTION	APPROUVE
1	12/12/00	PRELIMINAIRE	
2	02/03/02	REVISION	
3	02/03/02	REVISION	
4	02/03/02	REVISION	

121721-11010
 121721-11010
 121721-11010
 121721-11010

PASSEZ PAS : NE PAS PROCÉDER DE REVISIONS A LA URSI

PROJET DE COOBERATION DE 550 MW - SITE NORSK HYDRO	BÉCANCOUR		CENTRALE DE COOBERATION D'ENERGIE	
SIE DU PROJET			ACHEMINEMENT DES INSTALLATIONS	
PROJET DE COOBERATION DE 550 MW - SITE NORSK HYDRO				
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102
1721-4102-DWG	M	121721-4102	M	121721-4102

PRELIMINAIRE
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION



LEGENDE:

- E.S.: ÉCART RIVIERE
- A: ACHÈVE
- E.L: EAU INDUSTRIELLE
- GAZ
- (N) : NOUVEAU PROJET
- RECORD: [Symbol]
- BONNE INCLUSE: H DOO: NO. DE REORD